

# **REGLEMENT OFFICIEL**

## **RUN « LA VILLEMOMBLOISE »**

### **Organisé par la Ville de Villemomble**

#### **ARTICLE 1 : Nature de la manifestation**

**« La Villemombloise » est une manifestation sportive comportant plusieurs épreuves de courses à pied.**

Cette course se déroulera le **dimanche 19 mai 2019** sur la commune de **Villemomble**.

##### **« La Villemombloise 1 Km »**

Course à pied familiale – Distance 1 km

**Dimanche 19 mai 2019 Départ du Parc des Sports Georges Pompidou**

Epreuve non chronométrée, classement uniquement des 3 premiers et récompenses pour tous les finishers.

##### **« La Villemombloise 5 Km »**

Course à pied familiale – Distance 5 km

**Dimanche 19 mai 2019 Départ du Parc des Sports Georges Pompidou**

Epreuve non chronométrée, classement uniquement des 3 premiers et récompenses pour tous les finishers

(Certificat médical obligatoire)

##### **« La Run Kids 100 m »**

Course à pied pour les enfants – Distance 100 m (incluant un parcours motricité)

**Dimanche 19 mai 2019 Départ au Parc des Sports Georges Pompidou**

Epreuve non chronométrée, pas de classement, mais récompenses pour tous les finishers

##### **« La Run Kids 200 m »**

Course à pied pour les enfants – Distance 200 m (incluant un parcours motricité)

**Dimanche 19 mai 2019 Départ au Parc des Sports Georges Pompidou**

Epreuve non chronométrée, pas de classement, mais récompenses pour tous les finishers

##### **« La Run Kids 400 m »**

Course à pied pour les enfants – Distance 400 m

**Dimanche 19 mai 2019 Départ au Parc des Sports Georges Pompidou**

Epreuve non chronométrée, pas de classement, mais récompenses pour tous les finishers

## **ARTICLE 2 : Organisateur**

« La Villemombloise » est une course à pied gratuite, organisée par la ville de Villemomble et Villemomble Sport.

Mairie de Villemomble

13bis, rue d'Avron - 93250 Villemomble.

Numéro de téléphone : 01 49 35 25 25

Adresse mail : [relations@mairie-villemomble.fr](mailto:relations@mairie-villemomble.fr)

## **ARTICLE 3 : Conditions de participation**

L'événement est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par : les articles L331-2 à L331-7, R331-17 et A331-15 du code du sport. La participation à la manifestation est conditionnée au respect des règles et conditions suivantes :

### **a - Catégorie d'âge**

Les participants pourront s'inscrire aux courses ouvertes à leur catégorie d'âges :

#### **« La Villemombloise 1 Km »**

Accessible à tous. Hommes / Femmes / Enfants / Seniors / Personnes en situation de handicap (les enfants de moins de 10 ans (au jour de la course) doivent être accompagnés d'un adulte sur tout le parcours)

La course peut être effectuée en courant comme en marchant

#### **« La Villemombloise 5 Km »**

Accessible à partir de 14 ans au jour de la course

La course peut être effectuée en courant comme en marchant

#### **« La Run Kids 100 m »**

Accessible aux enfants de 2 à 4 ans au jour de la course

La course peut être effectuée en courant comme en marchant

#### **« La Run Kids 200 m »**

Accessible aux enfants de 5 à 6 ans au jour de la course

La course peut être effectuée en courant comme en marchant

#### **« La Run Kids 400 m »**

Accessible aux enfants de 7 à 10 ans au jour de la course

La course peut être effectuée en courant comme en marchant

## **b - Certificat médical :**

**Cet article ne concerne uniquement que la course du 5km.**

L'épreuve n'est pas chronométrée, mais il y a établissement d'un classement : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport et en accord avec la loi française n°99-223 relative à la protection de la santé des athlètes et la lutte contre le dopage, tous les coureurs, français ou étrangers, doivent prouver leur aptitude à participer à des compétitions de courses à l'aide d'un certificat médical délivré par un médecin.

Aucune inscription ne sera validée sans production :

- soit d'un **certificat médical** (ou de sa copie) qui doit être délivré par un médecin et **dater de moins de un an** à la date de la compétition. Ce certificat médical devra comporter l'une des mentions suivantes : « **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition** », « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** », ou encore, « **non contre-indication à la pratique du sport en compétition** ».

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Un modèle de certificat médical est disponible au téléchargement sur le site internet de l'événement. Si aucun certificat médical n'a été fourni au jour de la course, vous ne serez pas autorisé à participer.**

- ou d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir », délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- soit d'une **licence compétition** délivrée par la **FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération Française agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique d'un sport en compétition** ;

**Les participants affiliés à une fédération étrangère** (même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF), doivent fournir un **certificat médical** (ou sa copie) qui doit être délivré par un médecin et **daté de moins d'un an** à la date de la compétition. Ce certificat médical devra comporter l'une des mentions suivantes : « **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition** », « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** », ou encore, « **non contre-indication à la pratique du sport en compétition** ». Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

## **ARTICLE 4 : Inscriptions**

### **a - Droit d'inscription aux courses :**

L'inscription est gratuite et inclut, pour chaque participant :

**Pour les « Runs Kids », le « 1 km » et le « Challenge par équipe 5 Km » :**

- ✓ récompense pour les finishers de la course.

**Pour le « 5 Km » :**

Récompense pour les finishers de la course ;

- ✓ Rafraîchissements pendant la course.

**Pour le « 1 Km », le « 5 Km »:**

- ✓ Le podium de chaque course recevra un Trophée.

### **b - Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

### **c - Personnes en situation de handicap**

Les personnes déficientes visuelles, en fauteuil ou en situation d'un quelconque handicap sont admises à participer aux courses « 1 Km », « 5 Km », Les guides et « joëlettes » sont également admis.

Il en est de même pour les « Runs Kids » si cela correspond à sa tranche d'âge.

Il n'est pas demandé de justifier de son handicap pour participer, en revanche, afin d'assurer leur sécurité et de faciliter leur départ, l'organisation demande aux coureurs handisports de se faire connaître, lors de leur inscription.

## **Règles spécifiques :**

### Personne accompagnée d'un guide

Un coureur et son accompagnant, sont tous deux indissociables.

L'inscription (et donc le certificat médical pour le 5km) est obligatoire pour le coureur et son guide. Ils ont obligatoirement un dossard,

Il sera impossible de courir accompagné d'un animal d'assistance.

### Personne en fauteuil

Le port d'un casque homologué est obligatoire.

Le participant doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Afin de favoriser la mise en action des athlètes et assurer la sécurité des coureurs à pied, un départ anticipé peut avoir lieu pour les coureurs handisports.

## **d – Mineurs**

Un parent ou représentant légal devra compléter et signer le formulaire d'autorisation parentale pour tous les participants de moins de 18 ans. Aucune exception ne sera faite.

Le formulaire d'autorisation parentale est directement sur la fiche d'inscription et sera disponible à la table de marque.

## **e - Dossard**

### **e-1 – Retrait du dossard**

Pour participer à la course, vous devez récupérer sur place votre dossard qui vous sera remis en échange de votre fiche d'inscription dûment complétée, de la présentation d'une pièce d'identité (ou de tout autre document permettant de justifier votre date de naissance), ainsi qu'un certificat médical en règle et datant de moins d'un an. Aucune exception ne sera faite.

### **e2 – Port du dossard**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité si un coureur est repéré sans son dossard alors qu'il participe à la course, il sera invité à quitter le parcours. En aucun cas il ne pourra intégrer le classement ni prétendre à récompense.

## **f - Processus d'inscriptions aux courses**

Il est possible de se préinscrire en ligne à l'adresse mail suivante

Les documents nécessaires à l'inscription sont téléchargeables sur le site de la ville.

Les inscriptions et contrôle des dossiers se font sur place à la table de marque.

Toute personne préinscrite en ligne doit venir confirmer sa présence à la table de marque.

NB : pour un mineur au jour de la course, seul le représentant légal du mineur est autorisé à remplir sa fiche d'inscription. Le représentant légal devra remplir obligatoirement l'autorisation parentale sur ce même document.

## **ARTICLE 5 : Assurances**

### **a - Responsabilité civile**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux différentes courses de « La Villemombloise », des « Runs Kids, ainsi que des membres de l'organisation et bénévoles. (Couvert par le Parcours du Cœur ?)

### **b - Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels.

La plupart des assurances habituelles (garanties via cartes bancaires, assurance Habitation,...) exclut toute participation à une compétition sportive et par conséquent les risques liés à votre participation aux courses de ce jour.

Il est important que vous vérifiez les garanties et exclusions de vos éventuelles assurances quotidiennes, et le cas échéant de souscrire une assurance individuelle accidents.

Cette souscription est facultative mais fortement recommandée, dans la mesure où elle est la seule à offrir aux pratiquants d'activités physiques et sportives une garantie pour les dommages qu'ils se causent à eux-mêmes ou dont on ne trouve pas les auteurs.

Celle-ci interviendra en complément ou à défaut de vos éventuelles assurances actuelles. Elle peut être effectuée auprès de l'assureur de votre choix.

## **ARTICLE 6 : Règles sportives**

### **a – Jury**

Le jury est composé d'un Elu de la Ville, ainsi que d'un membre du personnel du Service des Sports.

### **b - Aide aux concurrents**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

### **c – Suiveurs**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification. Exception faite pour les personnes

désignées et identifiées comme « guide » en amont de la course (concerne les personnes en situation de handicap et les enfants de moins de 10 ans au jour de la course).

### **d – Bâtons**

Le port et l'utilisation de bâtons de marche est autorisé.

### **e – Assistance**

Aucune assistance extérieure à l'organisateur n'est autorisée.

### **f - Limites horaires**

Pour la course du « 5 Km», sachant qu'il est permis de marcher, chacun peut aller à son rythme. Cependant, toute personne qui arrivera au delà du délai maximum instauré, pourra terminer sa course si elle le souhaite, mais sera hors classement.

Il est suggéré aux participants de s'entraîner un minimum avant l'évènement.

### **g - Chronométrage**

Le chronométrage n'est pas assuré lors de la course.

Pas de puce dans les dossards.

Les épreuves n'étant pas chronométrées, les participants sont libres de s'équiper d'une montre chronomètre à titre personnel et le temps réalisé n'ouvre aucun droit au classement.

Aucune réclamation concernant le chronométrage ne sera acceptée. Il s'agit d'une course amicale.

## **ARTICLE 7 : Catégories, Classements et Récompenses**

### **a - Catégories, Classements**

Un concurrent empruntant un autre chemin que celui prévu ne pourra être classé à l'arrivée.

Un concurrent empruntant un autre moyen de déplacement que la course à pied ou la marche (ou fauteuil et « joëlette » pour les personnes autorisées en début de course) ne pourra être classé à l'arrivée.

#### **« La Villemombloise 1 Km »**

Classement uniquement des 3 premiers de la course femme et homme.

#### **« La Villemombloise 5 Km »**

A partir de 14 ans au jour de la course pour le « 5 Km ».

Classement uniquement des 3 premiers de la course femme et homme.

Les catégories d'âge :

**« La Run Kids 100 m »**

Pour les enfants de 2 à 4 ans au jour de la course

**« La Run Kids 200 m »**

Pour les enfants de 5 à 6 ans au jour de la course  
Pas de classement

**« La Run Kids 400 m »**

Pour les enfants de 7 à 10 ans au jour de la course  
Pas de classement

## **b - Récompenses**

**« La Villemombloise 1 Km »**

Récompenses pour tous les concurrents terminant la course  
Trophées pour le podium H/F

**« La Villemombloise 5 Km »**

Récompenses pour tous les concurrents terminant la course dans les délais  
Trophées pour le podium H/F

**« La Run Kids 100 m »**

Récompenses pour tous les concurrents terminant la course

**« La Run Kids 200 m »**

Récompenses pour tous les concurrents terminant la course

**« La Run Kids 400 m »**

Récompenses pour tous les concurrents terminant la course

Dans le cas où il y aurait plus de participants que de médailles, celle-ci serait envoyé par courrier.

## **c – Primes**

Il n'y a aucune prime de prévue quelle que soit les catégories de courses.

## **d - Publication des résultats**

Aucun classement officiel ne sera disponible pour les courses qui ne sont pas chronométrées.



## **ARTICLE 8 : Ravitaillements**

Pour les « Runs Kids », « La Villemombloise 1 Km », il est prévu un poste de ravitaillement à l'arrivée.

Pour « La Villemombloise 5 Km », il est prévu un poste de ravitaillement pendant la course et un autre à l'arrivée.

Pour le confort des coureurs, l'organisateur se réserve la possibilité d'ajouter des points d'eau supplémentaires.

## **ARTICLE 9 : Sécurité et soins**

### **a - Voies utilisées**

S'il arrive que la compétition se déroule sur des portions de voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté de la chaussée qui leur sera réservé.

### **b - Sécurité des concurrents**

Un dispositif de sécurité est assuré et sera dimensionné pour chaque catégorie de course en fonction du nombre de participants.

Les objets dangereux, ou encore l'utilisation de perches télescopiques pour appareils photos ou téléphones portables, utilisés notamment pour les selfies, sont interdits sur les courses.

Les sacs à dos ou sac d'hydratation seront autorisés pendant la course, s'ils ne présentent pas une gêne pour les concurrents. La ceinture-gourde sera également autorisée.

Les casques audio sont tolérés mais déconseillés afin d'être en mesure d'entendre les éventuelles consignes ainsi qu'assurer la sécurité des participants.

Des modifications de règlement liées à la sécurité peuvent intervenir à tout moment en fonction de l'actualité.

### **c - Entraide entre concurrents**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### **d - Stands de récupération**

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération.

### **e - Véhicules à roulettes et/ou motorisés**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tout engin à roue(s), hors ceux

de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Pour la sécurité de tous, chariots, poussettes, porte-bébés, roller skates, trottinettes motorisées, vélos, skateboards, ou accessoires de déplacement en tous genres ne seront pas acceptés sur le parcours. Les contrevenants seront évacués et transportés à la ligne d'arrivée.

Les cannes, béquilles, déambulateurs, bâtons de marche sont autorisés.

## **f - Consigne**

Les participants recevront un sac en plastique, ainsi qu'un autocollant à coller sur le sac et portant leur numéro de dossard, afin d'y mettre leurs effets personnels s'ils le souhaitent. Ces deux articles seront à retirer à la consigne sur présentation de leur dossard.

Une fois la course terminée, le numéro indiqué sur votre dossard servira à vérifier que vous êtes le propriétaire du sac, lors de son retrait.

Tous les sacs qui ne seront pas récupérés par les participants à la fin de la course, et « objets perdus » seront transférés à la loge des gardiens du Parcs des Sports Georges Pompidou.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de toutes pertes, objets endommagés ou volés. Nous recommandons aux participants de ne pas déposer d'objets de valeurs.

L'organisateur n'est responsable ni des sacs vestiaires, ni de leur contenu. Il appartient à chaque participant de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

## **ARTICLE 10 : Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du participant fautif.

## **ARTICLE 11 : Droit à l'image**

De par sa participation aux différentes courses de « La Villemombloise » ou des « Runs Kids », chaque participant autorise gracieusement, la ville de Villemomble ou toute autre personne mandatée par la commune, à photographier et filmer son image ou celle de ses enfants mineurs participant à la course ou non, pour utilisation sur tous supports papiers, audiovisuels, multimédias, à destination informative, publicitaire et promotionnelle, à des fins de promotion de la dite course ou plus généralement des activités présentes sur la ville de Villemomble.

En remplissant sa fiche d'inscription pour participer aux dites courses, chaque participant et ses ayants droits à titre universel et particulier, donne son acceptation du présent règlement de course et renonce expressément et irrévocablement, à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à la présente autorisation.

## **ARTICLE 12 : Annulation/ Force majeure**

La manifestation pourra être annulée soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure et notamment d'intempéries, soit pour des raisons de sécurité.

Le départ des courses pourra également être retardé, reporté au regard des conditions météorologiques.

En cas de force majeure, les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

### **ARTICLE 13 : Acceptation du présent règlement**

La participation aux courses de « La Villemombloise », des « Runs Kids », implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légaux pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation